

à chasser ce missionnaire n'est que bigotrie, et la suite des mauvais conseils.

Maintenant les Sauvages se révoltent contre cet ordre du gouverneur ; ils ont fait pétition sur pétition pour qu'il leur soit permis d'avoir *la robe noire*, c'est-à-dire, leur missionnaire catholique. Ils ont fait des souscriptions généreuses pour soutenir la mission et l'école, et demandent à grands cris que le rév. M. Cretin vienne rester avec eux pour les instruire dans la vraie religion, et les ramener à de meilleures mœurs, surtout leur jeunesse qui se trouve dépourvue de toute instruction morale et chrétienne.

Chemin de fer entre Portland et Montréal.—Ce chemin de fer dont on a déjà parlé plusieurs fois dans les journaux doit être commencé dans peu. Ce que nous en disons aujourd'hui, est tiré de la *Revue Canadienne*. Il paraît que le nombre d'actions exigées par la loi, est rempli actuellement. MM. Galt et Brooks s'étant rendus à Boston la semaine dernière pour la recherche d'ingénieurs, ont engagé quelques capitalistes à prendre au-dessus de mille actions. Ajoutez que le comité de Montréal a pris cent dix actions dans l'espace de quinze jours. Rien ne peut arrêter maintenant l'exécution de cette entreprise... La ligne doit aller de Montréal à Melbourne, de là à Sherbrooke, puis de Sherbrooke à Hereford, de là, à la ligne de la frontière. L'auteur de la *Revue*, trouve plus que jamais l'occasion favorable de soumettre cette question à l'attention publique, vu que les probabilités de guerre, paraissent s'éloigner, et les affaires prendre bientôt une plus grande activité. La présence des membres de la chambre, les grands propriétaires réunis dans la nouvelle capitale vont prendre cette question en grande considération. Tout le monde, comprend la nécessité pressante d'un chemin de fer jusqu'à la mer : 1^o. pour profiter des avantages que l'on peut tirer de l'exploitation des forêts de l'ouest : 2^o. pour donner accès aux townships de l'est et à d'autres parties de la province, de transporter leurs denrées à nos marchés, et pour ne pas perdre le transit des produits américains venant de l'ouest.

Maintenant sans entrer dans l'examen des raisons qu'apporte la *Revue* sur la difficulté de l'exécution du chemin de fer entre Québec et Halifax, malgré toutes les réclamations légitimes de ce district, je rapporterai l'expédient qu'elle suggère. Reste à savoir si ces raisons seront goûtées. La compagnie de Montréal à Melbourne, qui peut facilement être embranchée avec une lisse à Québec, a pour objet l'exécution d'une route, infiniment plus favorable, plus courte, bien moins coûteuse et qui peut être faite en bien peu de tems. L'auteur de cet article conclut, qu'il est à propos d'établir une voie de transit, sans tarder plus longtemps, parce que la réduction des droits sur les céréales va déterminer les américains à diriger leurs produits de l'ouest vers le premier port de mer venu, n'ayant plus, comme auparavant, l'avantage de diminuer les droits sur ces produits en les faisant passer par le Canada pour se rendre en Angleterre : et si on ne leur offre pas une route plus facile et à meilleur marché, ils passeront chez eux. Telles sont en résumé les raisons que présente la *Revue* pour appuyer l'entreprise du chemin de fer de Portland à Montréal à travers les townships de l'est, en rattachant Melbourne à Québec par un embranchement.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Nous lisons dans la *Gazette du Languedoc* :

« Il a été lu hier, au prône des messes de paroisses, une lettre pastorale de Mgr l'archevêque qui ordonne une neuvaine solennelle de prières pour le retour du royaume d'Angleterre à la foi catholique. Mgr d'Astros a tout à la fois cédé aux impulsions de sa piété et de son cœur, en se rendant à l'appel des évêques catholiques de la vieille Angleterre : ce vertueux prélat fait à son tour un appel à notre charité en sollicitant les prières de ses fidèles diocésains pour la conversion de l'Angleterre. Il expose, dans un langage d'une simplicité touchante, où il résume les consolantes croyances du dogme catholique de la communion des saints, les titres qu'ont nos frères de la Grande-Bretagne à notre intérêt, et il n'oublie pas de rappeler l'accueil que les membres du sacerdoce et de l'épiscopat français trouvèrent, à une douloureuse époque, dans le royaume d'Angleterre. Cette généreuse hospitalité a été une source bienfaisante de grâce et de faveurs providentielles pour cet empire. appelé autrefois la terre des saints, désolée depuis peu par les fatales erreurs du schisme protestant, et à laquelle maintenant le ciel semble réserver de nouvelles destinées.

« Mgr. l'archevêque ordonne qu'il sera fait dans toute l'étendue du diocèse, du 25 janvier au 2 février, une neuvaine de prières pour demander à Dieu le retour du royaume d'Angleterre à la foi catholique. Tous les prêtres diront, à la messe, l'oraison *pro unitate Ecclesie*. Les trois derniers jours, li y aura le soir, dans toutes les églises, un salut avec exposition et béné-

diction du très-saint Sacrement ; l'ordre de prières se trouve indiqué dans la lettre pastorale.

« Notre digne prélat élève sa voix paternelle en faveur des Eglises de Pologne et d'Orient. Il prescrit des prières pour ces malheureuses Eglises placées sous le glaive de la persécution ; il s'associe ainsi aux vœux si légitimes manifestés tout récemment par Mgr. l'Archevêque de Paris. »

—Nous avons dit que la cour royale de Limoges, chambres réunies, avait sur les conclusions du procureur-général et conformément à la jurisprudence de la cour de cassation, rendu, le 17 janvier, un arrêt par lequel est rejeté la demande du sieur Vignaud qui réclamait l'autorisation de se marier devant l'autorité civile, nonobstant son caractère de prêtre catholique.

Nous croyons devoir rapporter le texte de l'arrêt rendu par la cour sur cette grave question :

« En ce qui touche l'appel incident :

« Attendu que l'article 46 de la loi du 20 avril 1810 attribue au ministre public le droit de poursuivre d'office en matière civile l'exécution de lois dans les dispositions qui intéressent l'ordre public, et que de ce droit découle nécessairement celui de saisir les tribunaux de la question de savoir si l'engagement dans les ordres sacrés constitue un empêchement au mariage, puisque cette question touche d'un côté à la religion, et de l'autre à l'institution du mariage, et conséquemment aux plus grands intérêts de l'ordre social :

« Au fond :

« Attendu que, dans notre ancien droit, dans l'engagement dans les ordres sacrés constituait un empêchement dirimant au mariage, même pour le prêtre qui abandonnait le sacerdoce, et que, si les canons de l'Eglise sur ce point n'avaient pas reçu la sanction spéciale des édits de nos rois, une jurisprudence constante des parlements du royaume leur avait imprimé force de loi ;

« Attendu que cette règle de la discipline ecclésiastique, abrogée par les articles 6 et 26 de la loi organique du concordat, et que, à partir de la promulgation de ladite loi, les prêtres catholiques ont été replacés sous l'empire des canons qui étaient reçus en France, concernant la collision des ordres sacrés, et conséquemment de ceux qui interdisaient le mariage aux personnes engagées dans ces ordres :

« Attendu que le code civil et la charte constitutionnelle ne renferment aucune dérogation à cette législation spéciale ;

« Attendu que, en cet état de la législation, le sieur Vignaud, ordonné prêtre catholique, est, par le fait même de cette ordination, frappé d'une incapacité légale relativement au mariage, et que par conséquent l'opposition de M. le procureur-général au mariage dudit Vignaud est bien fondée ;

« La cour, vidant le partage déclaré par arrêt du 22 août dernier, sans s'arrêter à l'appel incident du sieur Vignaud, et faisant droit de l'appel principal interjeté par M. le procureur général, réforme le jugement en ce qu'il fait main-levée de l'opposition par lui formée au mariage du sieur Vignaud, maintient au contraire ladite opposition et condamne Vignaud aux dépens. »

ALLEMAGNE.

—On écrit de Berlin qu'il y arrive journellement de nouveaux députés au concile évangélique qui vient de s'ouvrir dans cette capitale. Chacun d'eux apporte des vœux, des instructions et des exigences différentes, en sorte que, dès à présent, les meneurs de cette affaire désespèrent de son succès. Ce qui surtout indispose l'esprit public, c'est le pas rétrograde que l'on compte faire faire au protestantisme, sous le rapport de la suprématie des princes. Depuis des années déjà, la presse protestante, en récapitulant avec aigreur les abus de la *césaropapie*, réclame sur tous les tons l'autonomie des églises, et c'est ce moment que, dans leur aveuglement, choisissent les souverains protestants pour réclamer le rétablissement intégral de l'épiscopat suprême dans toute la sévérité du premier âge de la Réforme, alors que les réformateurs eux-mêmes exprimaient un si profond repentir de cette concession. Il est facile de tirer l'horoscope de la réunion actuelle des délégués des princes ; il n'en sortira d'autres déclaration que celle que l'on n'a pu s'entendre sur rien. Pour consolation ostensible, on proclamera que l'on a ouvert les voies à des transactions, qu'il faut maintenant les attendre du temps ; mais au fond l'on emportera la désolante conviction de l'abîme qui s'est ouvert entre les différentes confessions protestantes, abîme qui ne peut que s'élargir incessamment, et que rien ne pourra plus combler. C'est dans cette prévision sans doute que quelques Etats confédérés et notamment les quatre villes libres, n'ont put être amenés à se faire représenter à la conférence de Berlin.

PRUSSE.

—Tandis que les représentants de l'évangélisme prussien délibèrent à Berlin, les partisans de l'alliance évangélique, formée entre les dissidents de la Grande-Bretagne, redoublent d'activité dans leur propagande.

Nous avons récemment parlé d'une conférence tenue à Liverpool, au mois d'octobre dernier, par de révérends ministres appartenant aux diverses dénominations religieuses dissidentes. Ces Messieurs y formèrent une confédération de toutes les sectes, afin d'arriver, non pas à l'unité de doctrine mais simplement à l'union des protestants, et de sauver par là l'évangélisme. Cette ligue paraît avoir fait des progrès, car nous la voyons lever hardiment la tête dans le diocèse de Londres, où elle vient de tenir un meeting solennel. Les incidents de cette réunion, dans l'état de crise où se trouve l'Angleterre, ne sauraient être passés sous silence. On y remarquait de vingt à vingt-cinq ministres de l'Eglise anglicane, qui y assistaient non seulement